



France-Adot 93

Association départementale des Donneurs d'Organes et de Tissus humains
de la Seine - St Denis

7, rue Claude Debussy - 93150 LE BLANC MESNIL

✉ : france-adot-93@orange.fr - ☎ : 06.60.98.36.62

Compte Banque Postale : 20041-00001-1713307W020-37

Le Blanc Mesnil, le 28 mars 2010

Rapport financier 2009

Il convient de vous présenter aujourd'hui le rapport financier de l'exercice 2009.

L'avoir disponible, issu de l'exercice 2008, était de 4.304,56€uros.

D'une part concernant les recettes, celles-ci sont restées stables malgré une diminution des adhésions.

D'autre part, concernant l'augmentation des dépenses, elles s'expliquent par :

- Un enregistrement plus réaliste des frais qui étaient lors des exercices précédents pris en charge par le bénévoles ;
- une participation aux frais de téléphone du Président (Pierre PETITGAS) dans le cadre de son contrat chez Bouygues Télécom ;
- les frais de déplacement au Congrès national ;
- les frais de déplacements lors des multiples interventions sur le département ;
- la cotisation fédérale de 735 €uros et de la cotisation d'assurance de 54 €uros qui ont été versées à la fédération nationale.

Le résultat apparent de l'exercice 2009 doit donc être considéré avec prudence, car il masque néanmoins une réelle difficulté à trouver des financements et une diminution des adhésions par rapport à l'exercice précédent.



France-Adot 93

Association départementale des **Donneurs d'Organes** et de **Tissus humains**
de la **Seine - St Denis**

7, rue Claude Debussy - 93150 LE BLANC MESNIL

☎ : france-adot-93@orange.fr - 📞 : 06.60.98.36.62

Compte Banque Postale : 20041-00001-1713307W020-37

Pour le prochain exercice 2010, le projet de budget qui vous est présenté s'oriente vers un enregistrement plus réaliste des charges de l'activité qui doivent être supportées entièrement par l'association.

A ce titre, le conseil d'administration propose en particulier de prendre les mesures suivantes pour l'exercice 2010 :

- limiter au minimum les envois postaux et utilisation quasi exclusive de la communication électronique ;
- attribuer une participation forfaitaire de 180 €uros (soit 15 €uros/mois) sur l'abonnement téléphonique chez Bouygues Télécom du Président, c'est l'objet de la résolution 2009-1 ;
- assurer la prise en charge normale par l'association des frais de déplacement au Congrès National pour 3 administrateurs ;
- verser en totalité la cotisation fédérale et l'assurance ;
- assurer la mise en place progressive d'un site Internet départemental, pour une dépense d'environ 40 €uros, c'est l'objet de la résolution 2009-2 .

La Secrétaire

Marie-Hélène LANGLOIS

La Trésorière

Christiane BOULEAU

Le Président

Pierre PETITGAS